

Commune de TURCEY
-
PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage :

20 mai 2026

Nombre de conseillers :

Afférents au conseil : 11

En exercice : 11

Présents : 9

Qui ont pris part au vote : 11
(présents et représentés)

Séance du 05-06-2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Julien BOUCHEROT, Maire.

Présents : Julien BOUCHEROT, Nathalie MAIRET, Mathieu BRIGAND, Olivier FIZAILNE, Marine JAUGEY-THOMAS, Sylvie LAVOILLOTTE, Julien MAILLOT, Séverine MATTHIES, Christine MATTON et formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Procurations :

Jérôme CORTOT a donné pouvoir à Marine JAUGEY-THOMAS

Tarek ZIADE a donné pouvoir à Julien BOUCHEROT

Secrétaire de séance : Séverine MATTHIES

Approbation du proces-verbal du conseil municipal du 04/05/2026

Proposition d'ajout à l'ordre du jour de 3 délibérations supplémentaires:

Délibération n°33-2026 : Proposition de devis de nettoyage du pont de Charencey

Délibération n°34-2026 : Proposition de devis : Réfection du chemin lieu-dit : La Murée avec raboté mise à disposition par la commune

Délibération n°35-2026 : Proposition d'achat de barnums

Proposition d'ajout à l'ordre du jour des délibérations listées précédemment acceptée.

LISTE DES DELIBERATIONS

Délibération n°30-2026 : Elections des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les candidatures enregistrées :

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être **élus 1 délégué et 3 suppléants**.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

c) Élection du délégué

Ont obtenu :

- M. BOUCHEROT Julien : 11 voix

M. BOUCHEROT Julien ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de **délégué pour les élections sénatoriales**.

d) Élection des suppléants

NB : la même démarche est conduite pour l'élection des suppléants.

- **Mme Nathalie MAIRET : 11 voix (suppléant n°1)**
- **M. Julien MAILLOT : 11 voix (suppléant n°2)**
- **M. Olivier FIZAILNE : 11 voix (suppléant n°3)**

Mme Nathalie MAIRET, M. Julien MAILLOT, M. Olivier FIZAILNE ayants obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Voté à l'unanimité (11 voix)

Délibération n°31-2026 : Désignation d'un référent – Lutte contre l'Ambroisie

L'ambroisie est une plante invasive dont le pollen est fortement allergisant, comptant parmi les plus problématiques en France selon l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

La préfecture de Côte d'Or demande la désignation d'un référent communal afin de repérer la présence des ambrosies, participer à leur surveillance et informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir leur apparition ou lutter contre leur prolifération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la désignation de **M. Mathieu BRIGAND**, conseiller municipal, en tant que référent communal dans la lutte contre l'ambroisie.

Voté à l'unanimité (11 voix)

Délibération n°32-2026 : Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre De Gestion de Côte-d'Or

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 452-30 et L. 452-40 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1-1 et R. 1111-1-A. à R. 1111-1-D. ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de la Côte d'Or ;

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre de cette obligation réglementaire.

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de confier cette mission au CDG21 ;
- **PRÉCISE** que la liste des référents pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion ;
- **FIXE** à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;
- **FIXE** les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ;
- **PRECISE** que la commune de **TURCEY** a nommé **Mme Christine MATTON** référente communale chargée d'informer le référent déontologue en cas de nécessité.
- **ADOpte** la charte de l'élu local telle que définie en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.
- **ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

Voté à l'unanimité (11 voix)

Délibération n°33-2026 : Proposition de devis de nettoyage du pont de Charencey

M. Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise ADR Paysage, de Verrey-sous-Salmaise pour des travaux de nettoyage du pont de Charencey,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise ADR Paysage d'un montant de **650.00 € TTC**,
- **MANDATE** M. Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Voté à l'unanimité (11 voix)

Délibération n°34-2026 : Proposition de devis : Réfection du chemin lieu-dit : La Murée avec raboté mise à disposition par la commune

M. Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise BOUCHEROT DEMOLITION, de Turcey pour des travaux de **réfection du chemin lieu-dit : La Murée avec raboté mise à disposition par la commune**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise **BOUCHEROT DEMOLITION** d'un montant de 240.00€ HT soit **288.00 € TTC**,
- **MANDATE** M. Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Voté à l'unanimité (11 voix)

Délibération n°35-2026 : Proposition d'achat de barnums

M. Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de la société France BARNUM du Groupe France Diffusion, pour la proposition d'achat de 4 barnums pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de la société **France BARNUM** d'un montant de 1 308.67€ HT soit **1 570.40€ TTC**,
- **MANDATE** M. Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Voté à l'unanimité (11 voix)

Les délibérations sont toutes consultables en mairie

Clôture de séance à 22h30

ainsi délibéré les jours, mois et an sus dits
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
Séverine MATTHIES



Le Maire,
Julien BOUCHEROT


